



COMMUNE DE VARETZ

Enquête en vue d'une acquisition par Monsieur MATHOU Didier et Monsieur et Madame DURAND Thierry d'une partie du chemin rural de Laurençou.

NOTICE EXPLICATIVE

Monsieur MATHOU Didier domicilié à VARETZ, 414 Route de Laurençou et Monsieur et Madame DURAND Thierry, domiciliés à VARETZ, 359 impasse des Chênes, demandent à la commune de Varetz la possibilité d'acquérir la portion du chemin rural de Laurençou traversant leurs propriétés, longeant les parcelles AP5-6-7-8- et AP9 pour Mr Mathou (surligné en vert sur l'extrait cadastral inclus dans le présent dossier) et longeant la parcelle AP10 appartenant à Mr et Mme Durand (surligné en violet sur l'extrait cadastral inclus dans le présent dossier). Cette partie du chemin rural n'est plus utilisée par le public et n'est pas praticable.

La commune de Varetz a émis un avis favorable en vue de cette session en attente d'enquête publique (CF délibération du conseil municipal MA-DEL-2024-066 du 05 septembre 2024).

Il est précisé que si une issue favorable devait être donnée à cette demande, l'ensemble des frais afférents à cette session seront à la charge de l'acquéreur à l'exception des frais et indemnités du Commissaire enquêteur chargé de mener l'enquête publique qui seront à la charge de la Commune.